

Solidarité sans frontières

www.solidaritesansfrontieres.org

438-933-7654

solidaritesansfrontieres@gmail.com

**Solidarité
sans
frontières**

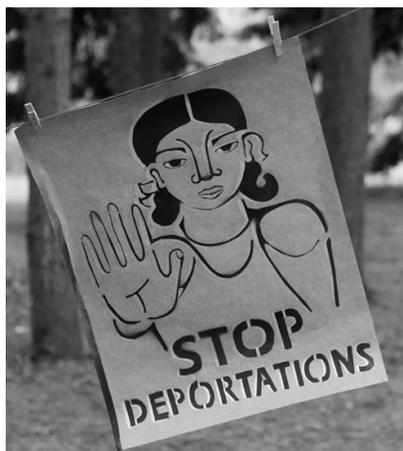


Solidarité sans frontières

Le Canada repose essentiellement sur le vol des terres autochtones et le génocide et déplacement continu des peuples autochtones. Ses frontières ont été établies par des guerres coloniales au profit des colons européens. La reconnaissance de cette réalité est au cœur de notre rejet des frontières de l'État du Canada et du système de statut à multiples vitesses, d'expulsion et de détention créé par ses lois en matière d'immigration.



Les changements mis en œuvre en 2012 (projet de loi C-31) ont renforcé le caractère répressif des lois canadiennes en matière d'immigration. Un des résultats de ces changements est le creux historique du nombre de réfugiés admis au pays : en 2013, seuls 33% des personnes ayant présenté une demande d'asile ont été acceptés. De telles lois restreignent le nombre de choix et de recours s'offrant aux migrantEs, limitent leur accès aux services sociaux et forcent de plus en plus de migrantEs à vivre clandestinement.



Solidarité sans frontières

Solidarité Sans frontières est un réseau impliqué dans les luttes immigrantes, actif à Montréal depuis 2003. Nous sommes des immigrantEs et des alliéEs et ensemble nous appuyons des membres de la communauté qui font face au système injuste d'immigration et de détermination du statut de réfugiéE.

Nos revendications principales sont : la fin des détentions, des déportations et de la double peine pour les immigrantEs qui ont un dossier criminel. Nous demandons un Statut pour toutes et tous ! et nous travaillons à faire de Montréal une « Cité Sans frontières ».

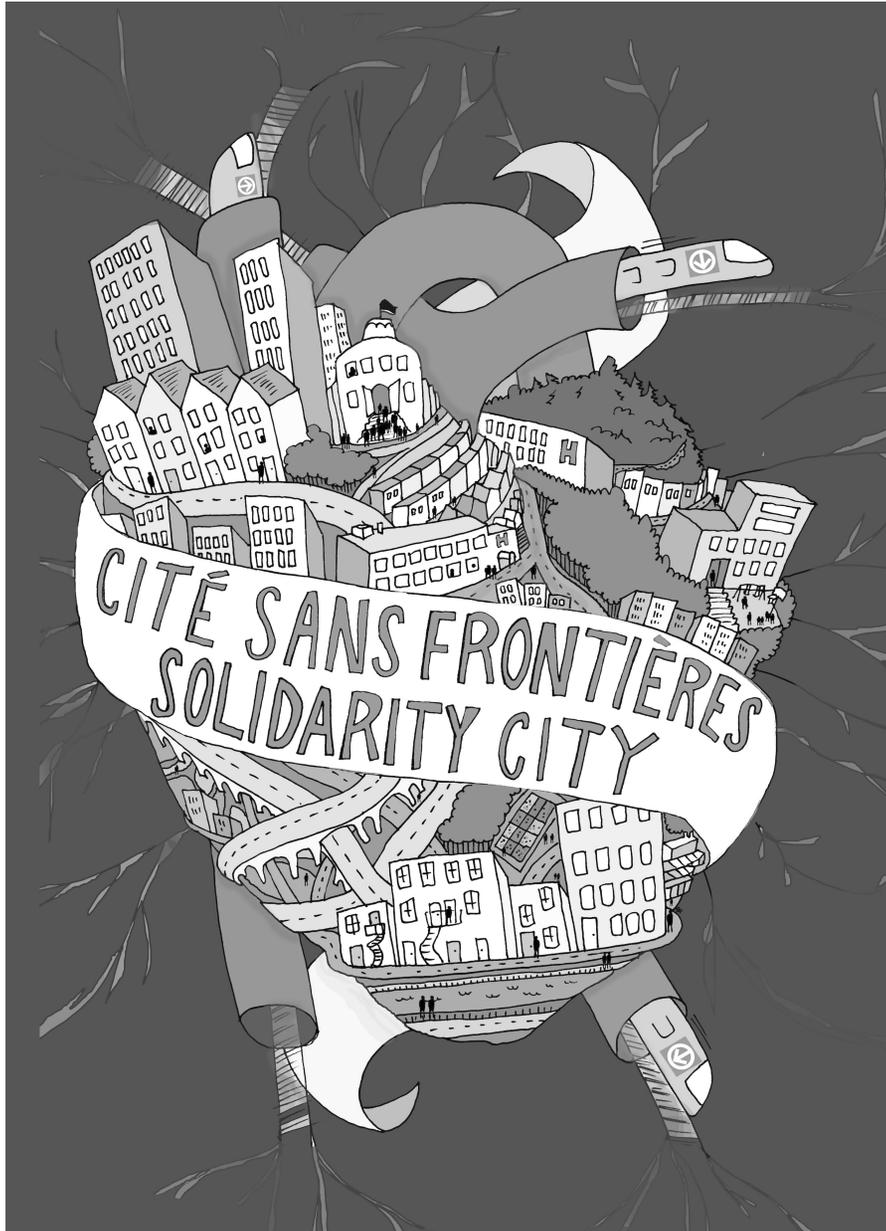
Nous sommes solidaires avec les luttes pour la souveraineté et l'autodétermination des peuples autochtones.

Nous sommes engagéEs dans des activités d'éducation populaire et de travail de soutien. Nous organisons aussi des mobilisations politiques prenant la forme de manifestations, lignes de piquetage et actions directes.



Nous vous encourageons à visiter notre site internet ou à nous contacter par téléphone ou par courriel pour plus d'informations. Nous pouvons toutes et tous participer à faire de Montréal une Cité sans frontières : www.solidarityacrossborders.org/fr
438-933-7654 ★ solidaritesansfrontieres@gmail.com

Vous pouvez faire votre part pour atteindre ce but en endossant notre Déclaration pour une Cité sans frontières, que vous pourrez trouver sur notre site internet : www.solidaritycrossborders.org/fr/solidarity-city/solidarity-city-declaration.



Un statut pour toutes et tous

« Un statut pour toutes et tous » signifie que nous réclamons un programme de régularisation complet, exhaustif et continu pour toute personne n'ayant pas la résidence permanente ou la citoyenneté et résidant à Montréal, au Québec ou au Canada.



Certains programmes de régularisation portent le nom de « programme d'amnistie ». Nous préférons éviter ce terme, parce que les migrantEs n'ont pas à être excusés ou pardonnés d'avoir fait le choix légitime et compréhensible de migrer vers une autre région du monde, que ce soit pour des raisons économiques, politiques ou autres. Les personnes migrent pour des raisons compréhensibles et légitimes, parfois par nécessité. En exigeant un statut pour tous et toutes, nous sommes solidaires de toutes les personnes migrantes.

En refusant de reconnaître toutes les personnes migrantes comme membres à part entière de la société, l'État crée une réalité injuste au

Le nombre de personnes vivant au Canada sans permission de l'État ne fait pas consensus : en 2015, Radio-Canada a cité le chiffre de 40 000 personnes sans statut; Personne n'est illégal s'appuie sur une source de la GRC qui estime ce nombre à un demi-million. À ce nombre s'ajoutent plusieurs autres milliers de personnes sans statut permanent, notamment celles en attente d'une décision relative à leur demande d'asile, celles dont le statut de réfugié a été refusé, les personnes détenant un visa temporaire de travail, d'études ou de tourisme, etc.

sein de nos communautés : certaines personnes ont accès à des droits et des services fondamentaux – comme l'éducation, les soins de santé et les normes du travail – et d'autres non. Une personne sans-papiers, qui n'a pas la résidence permanente ou la citoyenneté peut facilement être exploitée parce qu'elle vit dans la peur d'être arrêtée ou expulsée.

Auparavant, le racisme explicite et l'évocation de fausses notions de supériorité culturelle justifiaient le fait que certaines personnes jouissaient de droits et services que l'on refusait systématiquement à d'autres. Au 21^{ème} siècle, ce système d'exclusion fait partie d'un vaste système d'apartheid global au sein duquel le Sud global est systématiquement exploité et opprimé au profit du Nord global.



Nous luttons contre l'apartheid à l'international comme à l'interne. Les capitales canadiennes délocalisent les emplois afin de tirer profit des conditions de travail de régions en situation de crise ou d'instabilité. En même temps, les politiques fédérales et provinciales en matière d'immigration piègent les migrantEs qui fuient la crise et l'instabilité en les attirant au Canada vers un autre système d'exploitation. Dans les usines, les champs agricoles, les restaurants, les hôpitaux et les foyers aux alentours de Montréal, des migrantEs sans papiers et temporaires travaillent dans la précarité à produire des biens et des denrées alimentaires, à nettoyer, à servir et à prendre soin des enfants de la classe moyenne et riche. Les avantages sociaux dont bénéficient les citoyenNEs canadienNEs sont subventionnés par le travail des personnes injuriées, dans le discours public, par les termes « illégaux », « faux réfugiés », « criminels », menaces à la « sécurité nationale », « terroristes », et menaces à « nos valeurs ».

Le Canada peut refuser les immigrantEs vivant avec un handicap s'il considère qu'ils et elles représentent un fardeau pour le système de santé et les services sociaux. Nous nous opposons à cette oppression des personnes vivant avec un handicap et ce capacitisme. Un statut pour tous et toutes signifie que toutes les personnes ont accès aux mêmes droits et services sociaux, peu importe leurs capacités.

La campagne « Cité sans frontières » a pour but de généraliser et d'élargir certains des principes de base qui ont guidé les luttes immigrantes à Montréal :

- ★ briser l'isolement et la peur ; créer un réseau et s'unir autour de revendications communes, claires et concrètes (c'est-à-dire un statut pour toutes et tous, ainsi que l'opposition aux déportations et aux détentions);
- ★ la pratique quotidienne de l'entraide mutuelle et de la solidarité (le travail de soutien), contrairement à l'approche de charité ou de « services » ;
- ★ organiser des campagnes issues des réalités du terrain ;
- ★ bâtir à long terme la capacité de nos réseaux de soutien et d'entraide mutuelle;
- ★ tenir les décideurs politiques responsables de leurs actions et de leurs politiques;
- ★ utiliser l'action directe pour obtenir justice.

Dans le but que cette vision s'approche de plus en plus de la réalité, nous demandons au organismes et aux centres communautaires, aux collectifs, aux syndicats, aux soignantEs, aux institutions d'éducation, aux coops d'habitation et à tout le monde de s'engager à fournir des services à toute personne également, sans égard pour son statut migratoire.



Cité sans frontières

Pour des milliers de migrantEs sans-papiers à travers le pays, les villes comme Montréal, Toronto et Vancouver sont de véritables ateliers de misère. Ces immigrantEs et ces réfugiéEs occupent les emplois les plus précaires et les plus dangereux. L'économie canadienne ne peut pas se passer de cette main d'œuvre surexploitée, rendue précaire parce que sans statut permanent et vivant dans la menace constante de la déportation.

Tout le monde devrait avoir droit aux soins de santé, à l'éducation, au logement social, aux banques alimentaires, à un revenu pour les sans-emplois, sans égard à son statut migratoire. Les normes du travail et les droits humains doivent être appliqués également pour tout le monde.

Nous appelons Cité sans frontières la vision qui s'oppose à cette réalité, qui veut que nos communautés, basées sur une exploitation raciste, se transforment en espace d'aide et de soutien mutuel pour les immigrantEs et les réfugiéEs, ainsi que pour toutEs les MontréalaisEs.

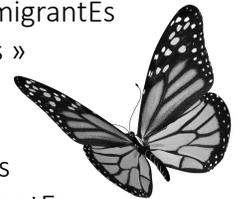
On nous propose la peur, la précarité et la division. Nous répondons par la solidarité, l'entraide mutuelle et l'action directe.



Nous voulons briser l'isolement et la peur associés à la réalité des sans-papiers. Un statut pour tous et toutes rejette les tactiques de division employées par l'État pour catégoriser les migrantEs « méritantEs » et « non-méritantEs », ou « bonNEs » et « mauvaiSEs ». Nous cherchons à tisser de véritables liens de solidarité entre toutes les personnes migrantes, quelles que soient les raisons pour lesquelles elles migrent, qu'il s'agisse de migrantEs récemment arrivÉEs ou de migrantEs « intégrÉEs », de sans-papiers, de réfugiéEs, de travailleuses et travailleurs temporaires, de personnes assistées sociales, criminalisées ou vivant avec un handicap.

En termes simples, Un statut pour tous et toutes signifie que toutes les personnes résidant au Canada ont droit à l'accès égal à tous les services sociaux et jouissent des mêmes droits. Un statut pour tous et toutes signifie que nous luttons et faisons campagne pour que tous les résidentEs, peu importe leurs origines, vivent dans la dignité en tant qu'êtres humains.

UN STATUT POUR TOUS ET TOUTES!



Non aux déportations !

Même si le système d'immigration du Canada a toujours été marqué par l'exclusion raciste et classiste, le nombre d'expulsion a augmenté au cours des dix dernières années : en 2012-2013, 18 000 personnes ont été expulsées, selon Steven Blaney, ministre de l'immigration.



Une personne peut être déportée lorsque sa demande de statut de réfugié est rejetée, que son visa d'études, de tourisme ou de travail temporaire expire, en raison d'un dossier criminel ou dans le cadre d'une expulsion de masse suite à la levée d'un moratoire. Lorsque l'exploitation de leur travail n'est plus nécessaire ou lorsqu'elles défendent leurs droits, les personnes migrantes deviennent jetables.

Le Canada déporte des personnes qui n'ont pas de statut permanent, qui attendent une réponse à leur demande de parrainage ou leur demande pour des raisons d'ordre humanitaire. Le Canada déporte également des résidentEs permanentEs et de citoyenNEs (comme les enfants nés au Canada de parents dont la demande a été refusée). Le Canada sépare régulièrement des familles : des grands-parents de leurs enfants et petits-enfants, des individus de leur conjointE et des parents de leurs enfants. La déportation sépare les personnes de leur famille, de leurs amiEs et les arrachent des vies qu'elles ont établies au Canada.

Non à la double peine !

La « double peine » décrit la politique injuste utilisée contre les immigrantEs qui n'ont pas la citoyenneté canadienne et qui reçoivent un ordre d'expulsion à cause d'une condamnation dont la peine a déjà été purgée dans le cadre du système de justice pénale canadien. En d'autres mots, les non-citoyenNEs qui commettent des actes criminels sont punis deux fois : une première fois lorsqu'ils et elles purgent leur peine et une deuxième fois lorsqu'ils et elles sont renvoyéEs du Canada de manière permanente, souvent après avoir vécu ici depuis leur enfance.

La double peine est souvent une conséquence directe du profilage racial. Une étude interne de la police de Montréal dévoilée en 2010 prouve que le profilage racial est endémique à Montréal. Les quartiers avec une forte concentration d'immigrantEs et de personnes racisées (tels que Montréal-Nord, St-Michel, Parc-Extension et Côte-des-Neiges) sont plus surveillés par la police et criminalisés. Le profilage de ces communautés force non seulement un nombre disproportionné de personnes pauvres et racisées à faire face aux aléas du système de justice pénale, mais aussi à devoir subir des procédures de déportation si elles n'ont pas la citoyenneté canadienne.

La réalité de la double peine démontre comment le système carcéral et le système d'immigration travaillent ensemble à détruire la vie des immigrantEs, déchirant des familles et criminalisant des personnes racisées et des personnes pauvres.

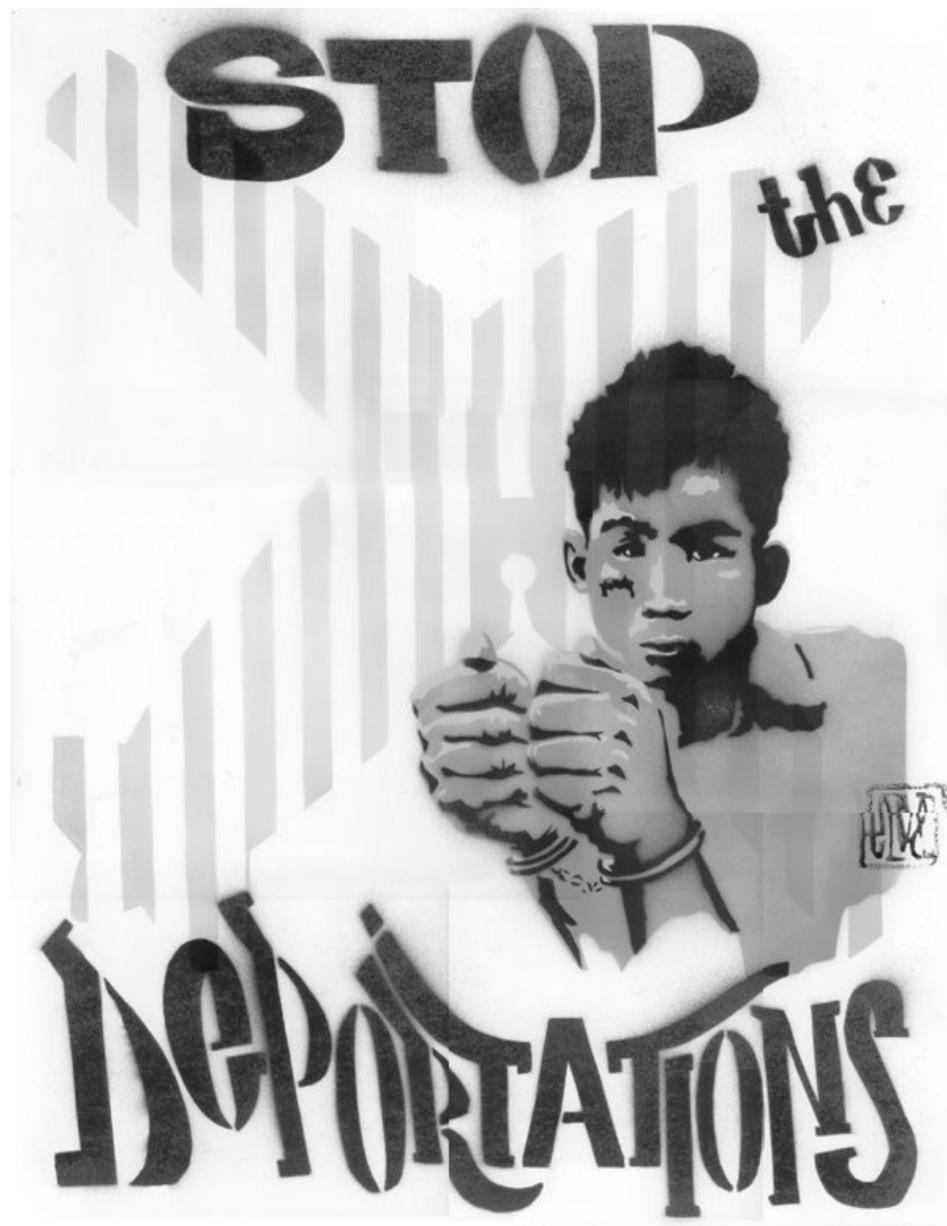
La double peine provoque aussi souvent des sentiments de honte et d'isolation à cause des stigmates laissés par une condamnation criminelle. Nous voulons briser cette isolation en prenant une position claire contre la criminalisation et contre la déportation à cause d'un dossier criminel. Nous luttons ensemble pour résister à la double peine et pour soutenir les personnes qui se battent pour rester avec leur famille, leurs amiEs et leur communauté, ici, à Montréal.

Les changements à la loi sur l'immigration de 2012 ont donné au Ministère de l'immigration un nouveau pouvoir discrétionnaire de désigner des migrantEs comme ayant une « arrivée irrégulière ». Ces migrantEs sont automatiquement détenuEs en attendant de savoir si leur demande de refuge sera acceptée. Ce changement renforce la « Forteresse Canada » et ne découragera pas les immigrantEs d'utiliser des routes dangereuses, coûteuses et précaires pour se rendre au Canada.

Le Centre de détention de l'immigration de Laval est celui le plus proche de Montréal, avec une capacité maximum de 144 détenuEs. En 2013-2014, plus de 1100 personnes y ont été incarcérées, pour une moyenne de 16 jours chacune. Des migrantEs sont aussi détenuEs à Rivières-des-Prairies (RDP) et dans d'autres prisons provinciales, généralement pour de plus longues périodes (en moyenne 50 jours pour 2013-2014).

La détention d'immigrantEs est une industrie profitable pour plusieurs entreprises de sécurité Privées, comme Garda et G4S. Avec son quartier général à Montréal, Garda, une multinationale de la sécurité, a un contrat de plusieurs millions de dollars avec l'AFSC pour fournir le personnel du Centre de détention de Laval.

Nous exigeons la libération immédiate de toutes les personnes détenues dans des établissements de détentions pour immigrantEs et luttons pour la fermeture de tous les centres de détentions. Nous nous opposons à toute forme d'emprisonnement.



Les voies bureaucratiques et juridiques permettant de contester une expulsion sont complexes, coûteuses et souvent vaines. Plus de 97% des décisions relatives à l'examen des risques avant renvoi (ERAR), l'avant-dernier recours avant la déportation, sont négatives. En vertu des changements aux lois en matière d'immigration mises en œuvre en 2012, les migrantEs ne peuvent même plus faire une demande d'ERAR pendant une année entière après le refus de leur demande d'asile ou, dans le cas des ressortissantEs de pays figurant sur la « liste des pays sûrs », trois ans. Les demandes de sursis de renvoi sont systématiquement refusées par l'ASFC, et la Cour fédérale accepte rarement de réviser ces refus.



Tandis que le capital, les corporations et les ressortissantEs privilégiés du « premier monde » circulent librement, selon leur gré, les migrantEs du monde majoritaire sont jugés illégaux et illégaux, sont criminalisés et empêchés de jouir de la liberté fondamentale de circulation. Ils et elles deviennent des « immigrantEs illégaux et illégaux », des « sans-statuts », des « sans-papiers » et des « demandeurs et demandeuses d'asile déboutés » : leur expulsion est banalisée en étant présentée comme faisant partie du maintien quotidien de la nation canadienne. La menace de la déportation entretient la précarité constante dans laquelle vivent les migrantEs et sert d'outil de contrôle et de répression de toute résistance à l'exploitation.

Nous sommes solidaires de ceux et celles qui résistent à leur expulsion. Nous croyons que toutes les personnes devraient avoir la liberté de migrer, de résister au déplacement forcé et de retourner à leur terre natale.

Non aux détentions !

L'État canadien se réserve le droit de détenir indéfiniment, et sans qu'aucune accusation ne soit portée, toutE immigrantE, incluant les enfants, en train de revendiquer un statut. Chaque année, de 2005 à 2014, entre 8 900 et 14 300 immigrantEs ont été détenuEs dans les Centres de détention de l'immigration, ainsi que dans des prisons municipales, provinciales et fédérales. Le nombre moyen de jours passés en détention par personne est grimpé de 14 à 22 durant cette période; alors que la plupart passent quelques semaines en détention, d'autres sont détenuEs pendant des mois ou même des années.

Les agents frontaliers et les fonctionnaires de l'immigration peuvent, à leur discrétion, détenir des migrantEs parce qu'ils jugent que leurs documents d'identité ne sont pas « valides », parce qu'ils suspectent qu'ils ou elles sont une menace à la sécurité du public ou présentent un risque de fuite (c'est-à-dire qu'ils pensent que la personne pourrait ne pas se présenter à une prochaine audience d'immigration).

Les détenuEs n'ont souvent aucun accès à la libération conditionnelle et n'ont aucune idée de quand et si ils et elles seront relâchés. Les immigrantEs dans les centres de détentions ont un accès minime à des services juridiques ou de traduction. Cela rend la tâche déjà fastidieuse de rassembler à temps les documents nécessaires pour faire une demande de statut ou d'autres requêtes presque impossible.

